RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 12377
Numéro SIREN : 820 539 708
Nom ou dénomination : ABFD

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2020 sous le numéro de dépôt 55689

20200556892019

DATE DEPOT : 07/08/2020

N° DE DEPOT : 55689

N° GESTION : 2016B12377

N° SIREN : 820539708

DENOMINATION : ABFD

ADRESSE : 64 rue du Chemin Vert 75011 Paris

MILLESIME : 2019

LPS5675714

ABFD
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 64 rue du Chemin Vert, 75011 PARIS
820 539 708 RCS PARIS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Greffe du Tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
07 AOUT 2020
Sous le N° : 55689

L'an deux mille vingt,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société ABFD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 64 rue du Chemin Vert 75011 PARIS, sur convocation faite par lettre remise en main propre adressée le 15 juin 2020 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Benedetta FRATI, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Alexandre DINER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 23 005,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 005,99 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	48 821,06 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	71 827,05 euros
A titre de dividendes Soit 450,00 euros par action	45 000,00 euros
Le solde	26 827,05 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 26 827,05 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution s'élèvent à :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
44 000 euros, soit 440 euros par action.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article :

Nature et objet :
Bail commercial pour un local sis 64 rue du Chemin Vert 75011 PARIS

Modalités :
Les loyers annuels versés au titre de l'année 2019 s'élèvent à 18 000 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les rémunérations des associés qui se sont élevées à :

- Madame Benedetta FRATI, Présidente : 29 101,62 € bruts annuels
- Monsieur Alexandre DINER, Associé : 22 290,90 € bruts annuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

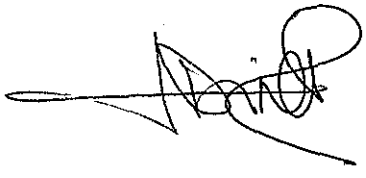
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Benedetta FRATI

Le secrétaire
Alexandre DINER





ABFD
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 64 rue du Chemin Vert, 75011 PARIS
820 539 708 RCS PARIS

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 244 999 euros contre 178 395 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 23 005 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice, il est à noter que la crise sanitaire liée au Covid-19, la réduisant à néant durant tout le temps du confinement.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice en cours, nous espérons retrouver un niveau d'activité normal sur la fin d'année.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 244 999 euros contre 178 395 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 37,34%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à un montant nul contre 590 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à un montant nul contre 24 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 134 525 euros contre 105 002 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,12%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 633 euros contre 507 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,85%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 52 042 euros contre 12 474 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 317,20%.

Le montant des charges sociales s'élève à 25 371 euros contre 3 984 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 536,82%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 542 euros contre 17 208 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -50,36%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 221 115 euros contre 139 202 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 58,84%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 23 883 euros contre 39 782 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -39,97%.

Compte tenu d'un résultat financier de -255 euros (-333 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 23 628 euros contre 39 448 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,10%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 3 466 euros contre -90 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 4 090 euros contre 6 090 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 23 005 euros contre un bénéfice de 33 268 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -30,85%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 121 481 euros contre 130 115 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,64%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23 005,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 005,99 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	48 821,06 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	71 827,05 euros
A titre de dividendes Soit 450,00 euros par action	45 000,00 euros
Le solde	26 827,05 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 26 827,05 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 27 926,06 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'acti ons, le cas échéant) euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
44 000 euros, soit 440 euros par action.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 15 juin 2020

Benedetta FRATI
Président



Cabinet S M 2 A

Société d'Expertise Comptable
et d'Audit

98, avenue de Saint-Mandé - 75012 PARIS

Tél. : 01 43 43 62 88
Fax : 01 46 28 22 70

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME AU ORIGINAL

SAS ABFD

64 rue du Chemin Vert

75011 PARIS

SIRET: 82053970800025 **APE: 7111Z**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

DOCUMENTS ANNUELS

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2065 2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le *01/01/2019* Et clos le *31/12/2019* Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal [X]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET et adresse de la société : *SASABFD*
64 rue du Chemin Vert
75011 PARIS
82053970800025

Adresse du siège social

l'ancienne adresse en cas de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :
Architecte et Urbaniste
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mere :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28%* | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : *27 265*

Résultats net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values Plus-values à long terme imposables à 15 % | Plus-values à long terme imposables à 19 %

Autres plus-values imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées *(art. 238 quindecies)*

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* ☐ | Jeunes entreprises innovantes ☐ | Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐ | Autres dispositifs ☐ | Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles *art. 44 septies* ☐ | Bassins urbains à dynamiser (BUD) *(art.44 sexdecies)* ☐ | Zones franches d'activités *Art.44 quaterdecies* ☐ | Zone de développement prioritaire *(art.44 septdecies)* ☐ | Zone de restructuration de la défense *(art.44 terdecies)* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art 244 quater W du CGI)* *(cocher la case)* ☐

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

N°ID. fiscale :

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐

Nom et adresse de société tête de groupe

N°ID fiscale :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? *OUI* Si oui, indication du logiciel utilisé : ***Compta First***

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : *1*

CABINET SM2A
98 avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Tél :*0143436288*

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

Identité du déclarant :

Date : *28052020*
Lieu : ***PARIS***
Qualité et nom du signataire :
Benedetta FRATI
Président

** Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n 2065 SD, à la rubrique « Nouveautés »)*

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des Impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2020

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : ***SAS ABFD*** — ***31/12/2019***

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	***30 000***
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	***30 000***
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ❽		Total (a à h)	***30 000***

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		*à titre de frais professionnels* autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
MME FRATI Benedetta	***51***	***2019***	***29 101***				
52 rue Basfroi							
75011 PARIS							
FR							
M DINER Alexandre	***49***	***2019***	***22 290***				
52 rue Basfroi							
75011 PARIS							
FR							

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD* — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : *12*

Adresse de l'entreprise *64 rue du Chemin Vert 75011 PARIS* — Durée de l'exercice précédent * : *12*

Numéro SIRET * *8 2 0 5 3 9 7 0 8 0 0 0 2 5* — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : *31/12/2019*

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	*52 773*	AU	*22 923*	*29 849*
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	*52 773*	BK	*22 923*	*29 849*
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	*37 287*	BY	*4 788*	*32 499*
	Autres créances (3)	BZ	*2 873*	CA		*2 873*
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	*56 258*	CG		*56 258*
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	*96 419*	CK	*4 788*	*91 631*
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	*149 193*	1A	*27 711*	*121 481*

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR *5 267*

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD* — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : *1 000*)		DA	*1 000*
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	*100*
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	*48 821*
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	*23 005*
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	*72 926*
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	*10 648*
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	*1 524*
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	*3 219*
	Dettes fiscales et sociales		DY	*32 926*
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	*236*
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	*48 555*
	Écart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	*121 481*

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre		1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	*48 555*
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). (3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD* — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue Services *	FG	*244 999*	FH		FI	*244 999*	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	*244 999*	FK		FL	*244 999*	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	*244 999*	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	*134 525*	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	*633*	
	Salaires et traitements *					FY	*52 042*	
	Charges sociales (10)					FZ	*25 371*	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	*8 542*	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions *					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — *Pour risques et charges : dotations aux provisions*					GD		
	Autres charges (12)					GE	*0*	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	*221 115*	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	*23 883*	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	*255*	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	*255*	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	*- 255*	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	*23 628*	

(RENVOIS : voir tableau n°2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). (4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : ***SAS ABFD*** Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	*0*
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	*3 636*
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	*3 636*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion *(6 bis)*	HE	*170*
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions *(6 ter)*	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	*170*
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	*3 466*
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	*4 090*
	TOTAL DES PRODUITS (I + III +V + VII)	HL	*248 635*
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	*225 630*
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)	HN	*23 005*

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	
	Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général *(art. 238 bis du C.G.I)*	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes *(art.217 octies)*	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles *(art.39 quinquies D)*	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisation complémentaires personnelles — Facultative A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
pénalités	*90*	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Lyceel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ABFD** Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	*41 443*	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	*10 416*	LC		LD	*913*
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	*51 860*	LO		LP	*913*
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		BV		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
	TOTAL IV		LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	*51 860*	ØH		ØJ	*913*

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		07	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	*41 443*	MO	
	Autres Immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	*11 330*	MU	
	Autres Immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	*52 773*	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		I2		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	*52 773*	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : *SAS ABED*

Néant ☐*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... –

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MITAÉ

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise *SAS ABFD* — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD	*10 555*	QE	*6 134*	QF		QG	*16 689*
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	*3 826*	QM	*2 408*	QN		QO	*6 234*
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	*14 381*	QV	*8 542*	QW		QX	*22 923*
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	*14 381*	ØP	*8 542*	ØQ		ØR	*22 923*

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am.divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (N5 + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel ATAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise **SASABED** — Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et *grandes révisions*	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		ØB		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	*8 424*	6U		6V	*3 636*	6W	*4 788*
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	*8 424*	TY		TZ	*3 636*	UA	*4 788*
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	*8 424*	UB		UC	*3 636*	UD	*4 788*
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	*3 636*		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

©Logiciel ATAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2D20

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD*

Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 267				5 267
	Autres créances clients	UX	32 020		32 020		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 961		1 961		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	912		912		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	40 160	VU	34 893	VV	5 267
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	10 648	10 648		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 219	3 219		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 117	5 117		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 877	5 877		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 090	4 090		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 680	12 680		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 160	5 160		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 524	1 524		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	236	236		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	48 555	VZ 48 555		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©logiciel IMTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A SD 2020

Désignation de l'entreprise	SASABED	Néant ☐ *	Exercice N clos le :
	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET	31/12/2019

I. REINTEGRATIONS

		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	23 005
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art.239 sexies D du CGI)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n°2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles	XX		XW	170
	Amendes et pénalités	WJ	170	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis du CGI)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	4 090
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme			• Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)			I8	
				• Imposées au taux de 0%			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			• Plus-values nettes à court terme			WN	
				• Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPVCM* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement Déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MB			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL 1	WR	27 265

II. DÉDUCTIONS

		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et Impositions différées	Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV		
		• imposées au taux de 0 %					WH		
		• imposées au taux de 19 %					WP		
		• imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		• imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		S11 C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art.44sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale	PC		Zone de développement prioritaire	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduc. exceptionnelle (art.39 decies)	X9		dont déduc. exceptionnel simulateur de conduite	YH		XG		
	Dont déduc. exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		Dont déduc. exceptionnelle (art.39 decies C)	YC				
	Dont déduc. exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		Dont déduc. exceptionnelle (art.39 decies D)	YD				
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI				
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
						TOTAL II	XH		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	27 265		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	27 265	XO	

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise *SAS ABFD* — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al.2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciations *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

©Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS ABFD** — Néant ☐*

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	45 652
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	33 268
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	78 921

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB	100
Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	
Dividendes Autres répartitions	ZE	30 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	48 821
(NB:le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	78 921

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	*(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail*	J7	YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance			YT	
- Locations, charges locatives et de copropriété	*(dont montant des des loyers des biens pris en location*	J8	XQ	22 301
- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	70 898
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
- Autres comptes	*(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles*	ES	ST	41 325
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052			ZJ	134 525

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE			YW	571
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	*(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers*	ZS	9Z	62
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052			YX	633

T.V.A

- Montant de la TVA collectée	YY	39 724
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	3 541

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*	ØB	51 392
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK	%
- Numéro de centre agréé * XP — - Filiales et participations : *(Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)*	Si oui, cocher 1 si non 0 ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies du CGI*	RH	

GIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N°SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : *SASABFD* Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) Ventilation par taux			(C)
		CADRE C : autres plus values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

©Logiciel HTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059 2020

Désignation de l'entreprise : ***SASABFD***

Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)*				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)* (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : *SASABFD*

Néant ☐*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.7 = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15% ou À 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

©Logiciel MTAE

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2020

Désignation de l'entreprise : ***SAS ABFD***

Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	*ne donnant pas lieu* à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

©Logiciel MTAE

DGFiP N° 2059-E

2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD*

Néant ☐

Exercice ouvert le : *01/01/2019* et clos le : *31/12/2019* Données en nombre de mois *12*

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	*1.00*
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	*244 999*
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	*244 999*

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	*41 325*
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	*70 898*
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	*0*
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	*112 224*

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	OG	*132 774*

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	*132 774*

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	*244 999*
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence du	au	
Date de cessation	HR	

©Logiciel MTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n° 2033 NOT-SD *(§ Cotisation foncière des*

DGFiP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 8 2 0 5 3 9 7 0 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABFD

ADRESSE (voie) 64 rue du Chemin Vert

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique FRATI | Prenom(s) Benedetta | Nom marital | % de détention 51.00 | Nb de parts ou actions 51

Naissance : Date 01/02/1987 | N° Département | Commune REGGIO | Pays IT

Adresse : N° 52 | Voie rue Basfroi | Code Postal 75011 | Commune PARIS | Pays

Titre (2) | Nom patronymique DINER | Prénom(s) Alexandra | Nom marital | % de détention 49.00 | Nb de parts ou actions 49

Naissance : Date 06/09/1985 | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° 52 | Voie rue Basfroi | Code Postal 75011 | Commune PARIS | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

©Logiciel MTAE

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
ANNEXE SUPPLEMENTAIRE

N° 2059F 2020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABFD** N° SIRET **82053970800025**

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2020

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE *31/12/2019* N° SIRET *8 2 0 5 3 9 7 0 8 0 0 0 2 5*

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE *SAS ABFD*

ADRESSE (voie) *64 rue du Chemin Vert*

CODE POSTAL *75011* VILLE *PARIS*

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

©Logiciel MTAE

DETAIL DU BILAN

En Euro

Exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Dossier : **ABFD - SAS ABFD**

Arrêté à **décembre 2019 (Provisoire)**

ACTIF

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Autres immob. corporelles					
21810000	INST.GEN.AGENCMTS DIVERS	41 443,24	41 443,24	0,00	0,00
21830000	MAT.BUR.& MAT. INFORMAT.	10 009,42	9 095,86	913,56	10,04
21840000	MOBILIER	1 321,00	1 321,00	0,00	0,00
	TOTAL	**52 773,66**	**51 860,10**	**913,56**	**1,76**
Amortissements des Autres immobilisations corporelles					
28181000	AMORTS INSTALLATIONS	-16 689,37	-10 555,20	6 134,17	58,12
28183000	AMORTS MAT. DE BUREAU	-5 650,18	-3 506,20	2 143,98	61,15
28184000	AMORTS MOBILIER	-584,14	-319,94	264,20	82,58
	TOTAL	**-22 923,69**	**-14 381,34**	**8 542,35**	**59,40**
Avances, acomptes sur commande					
40100000	FOURNISSEURS	912,62	945,16	-32,54	-3,44
	TOTAL	**912,62**	**945,16**	**-32,54**	**-3,44**
Clients & comptes rattachés					
41100000	CLIENTS	32 020,00	31 250,00	770,00	2,46
41600000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIG	5 267,00	9 267,00	-4 000,00	-43,16
	TOTAL	**37 287,00**	**40 517,00**	**-3 230,00**	**-7,97**
Provisions sur Clients & comptes rattachés					
49100000	PROV/DEPRECT.CPTES TIERS	-4 788,00	-8 424,00	-3 636,00	-43,16
	TOTAL	**-4 788,00**	**-8 424,00**	**-3 636,00**	**-43,16**
Autres créances					
44560000	TVA A RECUPERER	894,06	0,00	894,06	N.S
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS	736,17	555,65	180,52	32,49
44567000	CREDIT DE TVA	211,00	0,00	211,00	N.S
44586000	TVA/FACT. NON PARVENUES	120,00	0,00	120,00	N.S
	TOTAL	**1 961,23**	**555,65**	**1 405,58**	**252,96**
Disponibilités					
51200000	BANQUE LCL	56 258,82	59 033,15	-2 774,33	-4,70
53000000	CAISSE	0,00	9,63	-9,63	-100,00
	TOTAL	**56 258,82**	**59 042,78**	**-2 783,96**	**-4,72**
TOTAL GENERAL		**121 481,64**	**130 115,35**	**-8 633,71**	**-6,64**

PASSIF

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Capital					
10100000	CAPITAL	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
Réserve légale					
10610000	RESERVE LEGALE	100,00	0,00	100,00	N.S
	TOTAL	**100,00**	**0,00**	**100,00**	**N.S**
Report à nouveau					
11000000	REPORT A NOUVEAU	48 821,06	45 652,53	3 168,53	6,94
	TOTAL	**48 821,06**	**45 652,53**	**3 168,53**	**6,94**
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit					
16400000	EMPRUNT 20 K€	10 648,62	14 587,56	-3 938,94	-27,00
	TOTAL	**10 648,62**	**14 587,56**	**-3 938,94**	**-27,00**
Emprunts et dettes financières divers					
45510000	C/C Benedetta FRATI	374,63	4 187,15	-3 812,52	-91,05
45520000	C/C Alexandra DINER	1 150,07	1 112,78	37,29	3,35
	TOTAL	**1 524,70**	**5 299,93**	**-3 775,23**	**-71,23**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
40800000	FRNS FACTURES NON PARVEN	3 219,48	2 400,00	819,48	34,14
	TOTAL	**3 219,48**	**2 400,00**	**819,48**	**34,14**
Dettes sociales et fiscales					
42100000	PERS. REMUNERATIONS DUES	4 762,91	1 750,00	3 012,91	172,17
42210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	355,00	0,00	355,00	N.S
43100000	SECURITE SOCIALE	3 022,00	1 069,00	1 953,00	182,69
43750000	RETRAITE ET PREVOYANCE	1 747,76	1 211,06	536,70	44,32
43753000	PREVOYANCE	888,99	0,00	888,99	N.S
43772000	MUTUELLE	218,88	101,34	117,54	115,99
44230000	ETATS DROIT SOCIAUX	5 160,00	0,00	5 160,00	N.S
44400000	ETAT-IMPOTS/BENEFICES	4 090,00	1 090,00	3 000,00	275,23
44550000	TVA A PAYER	1 599,00	1 914,00	-315,00	-16,46
44560000	TVA A RECUPERER	0,00	867,25	-867,25	-100,00
44567000	CREDIT DE TVA	0,00	25,00	-25,00	-100,00
44571000	TVA COLLECTEE 10%	3 643,55	3 930,55	-287,00	-7,30
44572000	TVA COLLECTEE 20%	7 438,00	6 485,00	953,00	14,70
	TOTAL	**32 926,09**	**18 443,20**	**14 482,89**	**78,53**

DETAIL DU BILAN

En Euro

Exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Dossier : **ABFD - SAS ABFD**

Arrêté à **décembre 2019 (Provisoire)**

PASSIF

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Autres dettes					
46730000	NDF CECILE	76,04	76,04	0,00	0,00
46740000	ATELIER ABFD	160,56	160,56	0,00	0,00
	TOTAL	**236,60**	**236,60**	**0,00**	**0,00**
Produits constatés d'avance					
48700000	PRODTS CONSTATES D'AVANC	0,00	9 227,00	-9 227,00	-100,00
	TOTAL	**0,00**	**9 227,00**	**-9 227,00**	**-**
	Résultat de l'exercice	23 005,09	33 268,53	-10 263,44	-30,85
TOTAL GENERAL		**121 481,64**	**130 115,35**	**-8 633,71**	**-6,64**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

V.16844

En Euro

Exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Dossier : **ABFD - SAS ABFD**

Arrêté à : **décembre 2019 (Provisoire)**

		Année N		Année N-1		Variation	
		en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
Produc. vendue en France Service							
70600000	PRESTATIONS SERV. 10%	85 951	35	128 705	72	(42 754)	(33)
70610000	PRESTATIONS SERV. 20%	159 048	65	49 690	28	109 358	220
	TOTAL	**244 999**	**100**	**178 395**	**100**	**66 604**	**37**
Reprises sur amort. prov., transferts charges							
79100000	RETENUE AVANTAGE EN			590	0	(590)	(100)
	TOTAL			**590**	**0**	**(590)**	**(100)**
TOT. PRODUITS D'EXPLOIT.		**244 999**	**100**	**178 985**	**100**	**66 014**	**37**
Achat de marchandises							
60710000	ACHAT BOISSONS SANS			6	0	(6)	(100)
	TOTAL			6	0	(6)	(100)
Achat de matières premières et autres approvisionnements							
60100000	ACHATS MATIERES			20	0	(20)	(100)
	TOTAL			**20**	**0**	**(20)**	**(100)**
Autres achats et charges externes							
60630000	FOURNITURES D'ENTRETIEN	251	0	156	0	95	61
60631000	PETIT EQUIPEMENT	2 432	1	5 001	3	(2 569)	(51)
60633000	FLEURS ET DECORATION	200	0	90	0	110	122
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATI	167	0	288	0	(121)	(42)
60680000	EDF GDF	1 395	1	895	1	499	56
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	18 995	8	31 159	17	(12 164)	(39)
61360000	LOCATION VEHICULE	350	0	360	0	(10)	(3)
61400000	CHARGES LOCATIVES RUE			1 060	1	(1 060)	(100)
61410000	CHARGES LOCATIVES CHEMIN	2 956	1	2 826	2	130	5
61500000	ENTRETIEN & REPARATIONS	160	0	177	0	(17)	(10)
61540000	BLANCHISSERIE PRESSING	1 266	1	703	0	562	80
61600000	ASSURANCES	2 442	1	1 543	1	899	58
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	1 735	1	642	0	1 093	170
62260000	HONORAIRES	70 799	29	28 811	16	41 988	146
62270000	FRAIS ACTES &CONTENTIEUX	99	0	141	0	(42)	(30)
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	1 755	1	1 850	1	(95)	(5)
62380000	DIVERS (POURB,DONS,ETC)	1	0			1	N.A.
62510000	VOYAGES & DEPLACEMENTS	5 787	2	7 240	4	(1 453)	(20)
62570000	RECEPTIONS	12 886	5	12 674	7	212	2
62600000	AFFRANCHISSEMENT	48	0	187	0	(139)	(74)
62610000	TELECOM	1 568	1	1 503	1	65	4

		Année N		Année N-1		Variation	
		en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
62700000	FRAIS DE BANQUE	532	0	556	0	(24)	(4)
62810000	COTISATIONS	8 701	4	7 139	4	1 562	22
	TOTAL	**134 525**	**55**	**105 003**	**59**	**29 522**	**28**
Impôts, taxes et versements assimilés							
63130000	FORMATION PROF.CONTINUE	62	0			62	N.A.
63511000	CFE - TAXE PROFESSIONNELLE	571	0	507	0	64	13
	TOTAL	**633**	**0**	**507**	**0**	**126**	**25**
Salaires et traitements							
64110000	SALAIRES & APPOINTEMENTS	51 393	21	9 058	5	42 335	467
64140000	INDEMN.&AVANTAGES DIVERS	650	0	3 417	2	(2 767)	(81)
	TOTAL	**52 043**	**21**	**12 475**	**7**	**39 568**	**317**
Charges sociales							
64510000	COT. URSSAF	15 524	6	2 735	2	12 789	468
64550000	RETRAITE	3 107	1	550	0	2 558	465
64553000	PREVOYANCE	771	0			771	N.A.
64560000	RETRAITE AGIRC			184	0	(184)	(100)
64572000	MUTUELLE	809	0	516	0	293	57
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSON	5 160	2			5 160	N.A.
	TOTAL	**25 371**	**10**	**3 984**	**2**	**21 387**	**537**
Dotations aux amortissements sur immobilisations							
68110000	DOT/AMORTISSEMENTS	8 542	3	8 785	5	(242)	(3)
	TOTAL	**8 542**	**3**	**8 785**	**5**	**(242)**	**(3)**
Dotations aux provisions sur actif circulant							
68170000	Dotations clients douteux			8 424	5	(8 424)	(100)
	TOTAL			**8 424**	**5**	**(8 424)**	**(100)**
Autres charges							
65800000	CHRGES DIVERS.GEST.COUR.	1	0			1	N.A.
	TOTAL	**1**	**0**			**1**	**N.A.**
TOT. CHARGES D'EXPLOIT.		**221 115**	**90**	**139 203**	**78**	**81 912**	**59**
Intérets et charges assimilées							
66110000	INTRTS / EMPRUNT	256	0	334	0	(78)	(23)
	TOTAL	**256**	**0**	**334**	**0**	**(78)**	**(23)**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Dossier : **ABFD - SAS ABFD**

Arrêté à : **décembre 2019 (Provisoire)**

	Année N		Année N-1		Variation	
	en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
TOT. CHARGES FINANCIERES	**256**	**0**	**334**	**0**	**(78)**	**(23)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
77180000 AUT.PRDTS EXCEPT./OPER.G	1	0			1	N.A.
TOTAL	**1**	**0**			**1**	**N.A.**
Reprises sur provisions et transferts de charges						
78700000 REPRISES/PROVISIONS	3 636	1			3 636	N.A.
TOTAL	**3 636**	**1**			**3 636**	**N.A.**
TOT. PRODUITS EXCEPTIONNELS	**3 637**	**1**			**3 637**	**N.A.**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
67120000 PENALITES & AMENDES	170	0	90	0	80	89
TOTAL	**170**	**0**	**90**	**0**	**80**	**89**
TOT. CHARGES EXCEPTIONNELLES	**170**	**0**	**90**	**0**	**80**	**89**
Impôt sur les bénéfices						
69500000 IMPOTS/BENEFICES	4 090	2	6 090	3	(2 000)	(33)
TOTAL	**4 090**	**2**	**6 090**	**3**	**(2 000)**	**(33)**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	**4 090**	**2**	**6 090**	**3**	**(2 000)**	**(33)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**23 884**	**10**	**39 782**	**22**	**(15 898)**	**(40)**
RESULTAT FINANCIER	**(256)**	**(0)**	**(334)**	**(0)**	**78**	**(23)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**3 467**	**1**	**(90)**	**(0)**	**3 557**	**(3 952)**
BENEFICE / PERTE	**23 005**	**9**	**33 269**	**19**	**(10 263)**	**(31)**

SAS ABFD

64 rue du Chemin Vert
75011 PARIS
Siret : 820.539.708.00025
Ape : 7111Z
Capital : 1.000 €

ANNEXE

Au BILAN avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019

dont le total est de 121.481 €uros

et au COMPTE DE RESULTAT de l'exercice s'étendant du 01/01/2019

au 31/12/2019

présenté sous forme de liste,

dont le total est de 248.635 €uros

et dégageant un résultat de 23.005 €uros

Les comptes annuels ont été établis le 28 mai 2020

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce articles 9 à 11
Décret 83.1020 articles 7 - 11 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice

- Indépendance des exercices

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé ni aucun élément relatif au fonds de commerce.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue

L : Linéaire

AMORTISSEMENTS POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DEPRECIATION
- Installations générales, agencements et aménagements divers	L 15 % à 33 1/3 %
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	L 15 % à 25 %

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Lorsqu'un élément de l'annexe exigé par les dispositions du décret 83 1020 n'est pas fourni, il y a lieu de considérer qu'elle ne s'applique pas au cas présent.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'état des échéances des créances et des dettes est fourni par le tableau 2057 ci-joint.

Etat de l'actif immobilisé et des amortissements (décret 83 1020 article 24)

Ces informations sont données par les tableaux 2054 N et 2055 N ci-joints.

Etat des provisions (décret 83 1020 article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2056 N ci-joint.

Charges à payer (décret 83 1020 article 23)

- Factures à recevoir	3.219 €
- Congés à payer	0 €
- Charges sur congés à payer	0 €
- Impôts à payer	0 €

Charges constatées d'avance (décret 83 1020 article 23)

Néant €